



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 613-2023 en lien avec la délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivis budgétaires

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 3 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 613-2023 en lien avec la délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivis budgétaires.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4 octobre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière